

3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3) / du 9 au 13 juin 2025

Motion de soutien proposée par des membres du Conseil National de la Mer et des Littoraux

A Nice, un cap décisif pour conserver et utiliser durablement l'Océan

Le Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), instance de dialogue et de réflexion stratégique pour les politiques publiques relatives à la mer et aux littoraux, souhaite apporter son soutien plein et entier à la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3), coorganisée par la France et le Costa Rica, qui se tiendra à Nice du 9 au 13 juin 2025.

Cette conférence, qui fait suite à celles de New York en 2017 et de Lisbonne en 2022, vise à réunir l'ensemble des États membres des Nations Unies, leurs chefs d'État et de gouvernement, ainsi que la société civile, le secteur privé et les donateurs internationaux, afin de renforcer l'action mondiale en faveur de l'océan, comme cela avait été fait en 2015 pour le climat lors de la COP21 et l'Accord de Paris. L'UNOC3 contribue ainsi résolument à la mise en œuvre l'Objectif de Développement Durable numéro 14 (ODD 14) et aura pour priorité de mobiliser des financements, de soutenir une économie bleue durable et de renforcer les connaissances scientifiques pour une meilleure prise de décision politique.

Pour la première fois, elle sera précédée de trois événements spéciaux : le “*One Ocean Science Congress*”, le “*Blue Economy and Finance Forum*” et la Conférence dédiée à la Coalition “*Ocean Rise & Coastal Resilience for Cities, Regions & Small Islands Developing States*”.

Le Congrès Scientifique pour l'Océan, organisé par le CNRS et l'IFREMER, qui se déroulera du 3 au 6 juin 2025 à Nice, constituera un cadre privilégié pour élaborer des recommandations scientifiques destinées à appuyer les débats mondiaux de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC3). Il réunira chercheurs, décideurs et représentants de la société civile autour d'approches innovantes.

Le Forum sur l'Économie Bleue et la Finance, prévu les 7 et 8 juin 2025 à Monaco, jouera un rôle essentiel dans la mobilisation des financements en faveur d'une économie bleue durable, en rassemblant acteurs publics et privés autour de solutions novatrices. Cet événement, qui impliquera les 193 États membres des Nations Unies, doit constituer une étape clé pour concrétiser les engagements en matière de conservation et d'utilisation durable de l'océan.

Le Sommet sur l'Élévation du niveau de l'Océan et la Résilience Côtière, co-organisé par la Ville de Nice et la Plateforme Océan Climat le 7 juin 2025, marquera le lancement officiel de la Coalition sur l'élévation de l'océan et la résilience côtière. Ce rendez-vous rassemblera décideurs et représentants de territoires vulnérables autour de stratégies résilientes face à la montée des eaux.

Comme le souligne la Stratégie nationale mer et littoral 2024-2030, notamment son objectif 15 visant à « porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations », l'engagement de la France dans les négociations internationales est le prolongement essentiel de la mise en œuvre, au niveau national, d'une politique maritime équilibrée entre développement durable des activités maritimes contribuant à la souveraineté alimentaire et à la souveraineté industrielle, contribution de l'océan à la souveraineté énergétique et à la neutralité carbone, préservation de la biodiversité marine et équité entre les populations et les territoires.

À l'occasion de l'UNOC3, le Conseil National de la Mer et des Littoraux soutient :

- L'entrée en vigueur du traité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine en haute-mer (BBNJ), en particulier afin d'assurer au-delà des juridictions nationales la mise en œuvre des engagements pris à la COP15, sur la protection de 30% des mers et océans d'ici 2030 par la création de nouvelles aires marines protégées.
- L'ambition française de compter au sein de ses aires marines protégées, 10% de zones en protection forte, en s'assurant de leur représentativité par façades et bassins.
- L'adoption du traité mondial ambitieux de lutte contre la pollution plastique afin de limiter la production et l'utilisation du plastique, malgré les divergences exprimées lors des négociations de Busan.
- Un moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins afin de réaffirmer la position de la France contre cette pratique aux conséquences écologiques majeures.
- Le renforcement de la coopération scientifique et technologique sur l'état des océans en appuyant les programmes de recherche et de surveillance des écosystèmes marins. Cet engagement se traduit notamment par le soutien au programme prioritaire de recherche *Océan et Climat* (CNRS/Ifremer), la mise en place d'un Observatoire de l'éolien en mer, ou le soutien à la transformation en organisation intergouvernementale de Mercator océan, acteur majeur au niveau européen du développement du jumeau numérique de l'océan, un outil de modélisation avancé destiné à éclairer les décisions politiques en matière de préservation marine. Dans ce cadre, il convient également d'afficher notre soutien au programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) *Bridges* et Grands Fonds Marins.
- La lutte contre la prolifération des sargasses en favorisant la coordination entre États, chercheurs et acteurs locaux. Cet effort vise à limiter l'impact de ce phénomène sur les écosystèmes et les économies côtières.
- La lutte contre la pollution marine d'origine tellurique afin de réduire l'impact négatif sur les écosystèmes marins côtiers et sur les communautés maritimes qui en sont dépendantes.
- Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE afin de renforcer la dynamique de la Convention de Barcelone face aux défis environnementaux croissants.
- La Coalition des villes et régions côtières qui fédère les territoires menacés par l'élévation du niveau de la mer pour renforcer la coopération scientifique et mobiliser des financements adaptés. Cette coalition renforcera et complètera la future Stratégie nationale du trait de côte et les travaux du Comité national du trait de côte.
- La décarbonation du transport maritime en veillant à la mise en œuvre effective des engagements adoptés à l'OMI afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La France est fortement mobilisée sur cet objectif à travers notamment la feuille de route pour la décarbonation du maritime.
- Une démarche visant à concilier la conservation indispensable des milieux marins avec l'évolution des pratiques de pêche, afin d'assurer la durabilité des ressources, la préservation des équilibres écosystémiques et l'accompagnement des pratiques vertueuses des pêcheries.
- La ratification d'instruments efficaces à l'échelle mondiale, afin de renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), et de protéger le marché européen contre les produits issus de ces pratiques.

Les membres du CNML, conscients de leurs responsabilités, entendent poursuivre leur mobilisation aux côtés de la communauté maritime. Aussi, ils appellent à faire de la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan le rendez-vous majeur des engagements visant à conserver et à utiliser durablement l'Océan.

Paris, le 28 mai 2025

Liste des membres du Conseil National de la Mer et des Littoraux signataires de la motion :

Le bureau :

Sophie Panonacle, Députée de la Gironde, Présidente du bureau du CNML
Pierre Maupoint de Vandeul, Président CFE-CGC MARINE, Vice-Président du bureau du CNML
Fernand Bozzoni, Armateurs de France
Joachim Claudet, Président du conseil scientifique de la Plateforme Océan-Climat
Daniel Cueff, Vice-Président du conseil régional de Bretagne
Solweig de Lantivy, Secrétaire générale de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance
Emmanuel de Oliveira, Président de la SNSM
Claire Hugues, Maire de Pornic, Vice-présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire
Thierry Le Guevel, Secrétaire général CFDT : union fédérale maritime
Elodie Martinie-Cousty, Pilote du réseau Océans, mers et littoraux de France Nature Environnement
Nathalie Mercier-Perrin, Présidente du Cluster Maritime Français
Yannick Moreau, Président de l'Association Nationale des Élus des Littoraux

Les membres :

Sandrine Bélier, Directrice d'Humanité et Biodiversité
Jean-Paul Chapeleau, Président de la Fédération des industries nautiques
Christophe Clergeau, Député européen, Président de l'intergroupe mers et océans du PE (SEArica)
Bruno Dachicourt, Conseiller technique Pêche du CFTC
Jean-Luc Denechau, Président de la Fédération Française de Voile
Frédéric Di Méglia, Président de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
Valérie Fonrose, Présidente de l'EGEA de Saint Martin
Hervé Gillé, Sénateur de la Gironde
Jérémie Katidjo Monnier, Membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé de la transition écologique
Philippe Le Gal, Président du Comité national de la Conchyliculture
Olivier Le Pivert, Délégué à l'appui aux politiques publiques chez IFREMER
Jean-Luc Michaud, Président exécutif de l'Institut Français du Tourisme, Inspecteur général honoraire du développement durable
Marie-Christine Méchet, Déléguée générale adjointe du GICAN
Guillaume Nardin, Délégué général de la Fédération Française Ports de Plaisance
Pierre Peysson, Administrateur du SER et Président de la Commission éolien en mer du SER
Laurent Peyrondet, Maire de Lacanau
Teva Rohfritsch, Sénateur de Polynésie française
Christophe Sirugue, Directeur général chez Nausicaá - Centre national de la Mer
Pierre Vogt, Maire de Tourville sur Sienne, Conseiller régional de Normandie
Stéphanie Yon-Courtin, Députée européenne, Vice-présidente de la Commission Pêche au Parlement européen et Conseillère Régionale de Normandie